

Conditions Générales de Vente pour les Formations SMV

(en vigueur à partir du 03.08.2023)

Article 1 – Objet et champ d’application

Les présentes conditions de vente (ci-après « CGV ») sont conclues entre, d’une part, l’association Société de médecine des voyages SMV, association régie par la loi de 1901, à but non lucratif, déclarée à la Préfecture de PARIS.

- dont le siège social est situé Association SMV - 79 rue de Tocqueville - 75017 PARIS
- dont l’adresse de correspondance est Secrétariat général de la SMV C/O Société Francophone de Médecine Tropicale et Santé Internationale BP 50082 75622 Paris cedex 13.
- dont l’adresse électronique de contact est : secretariat@medecine-voyages.fr
- N° enregistrement formation permanente DRTFPC d’Ile de France : 11753671575
- N° SIREN : 398943563

et, d’autre part, toute personne physique ou morale (dénommée ci-après “l’Acheteur”) souhaitant procéder à un achat des prestations proposées par la SMV, notamment via son site Internet.

Les prestations concernées sont à titre d’exemple :

- l’adhésion à la SMV
- l’inscription à tout événement organisé par la SMV ou auquel la société contribue

La SMV est libre de retirer ou de modifier à tout moment l’offre de produits proposée sur le site.

Le fait pour l’Acheteur de commander un produit proposé à la vente sur le site de la SMV emporte acceptation pleine et entière des présentes CGV dont l’Acheteur reconnaît avoir pris connaissance préalablement à sa commande.

La SMV se réserve la possibilité de modifier à tout moment les présentes CGV. Néanmoins, les CGV applicables à la commande sont celles acceptées par l’Acheteur au moment de la passation de la commande.

Article 2 – Prix

Les prix sont indiqués en euros (comprenant les repas de déjeuner). La SMV s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les produits commandés aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande. La SMV n'est pas soumise à la TVA.

Article 3 – Formation

3.1 - La SMV élabore et dispense des formations à destination des professionnels de santé. L’ensemble des formations à jour proposées par la SMV sont consultables en ligne sur le site : <https://www.medecine-voyages.fr/> LA SMV propose des formations en présentiel sur l’ensemble du territoire national dans des locaux sélectionnés par l’organisme (sauf cas de force majeur cf. point 3.6).

3.2 - La demande d’inscription nécessite, suivant les conditions définies par la SMV, une inscription en ligne sur <https://www.medecine-voyages.fr/formations/> en détaillant les coordonnées du participant à la formation (civilité, nom, prénom, fonction, adresse e-mail et postale, raison sociale le cas échéant) et les coordonnées du service financier.

3.3 - Pour chaque formation en présentiel dispensée par la SMV, un nombre minimum et maximum de participants est admis ; les inscriptions pour une session donnée cessent d’être retenues lorsque le nombre maximum est atteint. Les formations se déroulent dans les lieux sélectionnés par l’organisme de formation pour leur compatibilité avec les exigences matérielles, de confort et de conformité aux mesures de sécurité nécessaires et aux règles de qualité en vigueur.

3.4 - Une convention est envoyée par mail au service formation pour signature. La convention signée est retournée au moins dix (10) jours avant la date de formation à l'organisateur. La formation est confirmée par l'organisateur par mail à l'ensemble des inscrits.

3.5 - La SMV s'engage à dispenser la formation avec diligence en tenant compte des attentes des participants. S'agissant d'une prestation intellectuelle, la SMV n'est tenue qu'à une obligation de moyens. Une documentation complète est remise au participant à l'issue de la formation par les intervenants. Une attestation de participation à la formation est remise à chaque participant à l'issue de la formation.

3.6 - Dans des circonstances exceptionnelles (par ex. grève des transports etc) la SMV peut décider de réaliser la formation en distanciel.

Article 4 – Paiements

Les prix des formations sont indiqués en ligne, en euros, sur le site de la SMV. Les factures sont payables à réception de la facture - ou le cas échéant conformément à l'échéancier arrêté entre les Parties. Pour la prise en charge du paiement de la formation par un employeur, il appartient au participant : d'effectuer les démarches auprès de son employeur pour l'obtention de l'accord de prise en charge de la formation ; de fournir les coordonnées des gestionnaires formation pour l'établissement de la convention de formation ; de s'assurer du retour signé de la convention par son employeur à la SMV, avant le début de la formation.

Le règlement des commandes s'effectue après la formation suite à l'envoi d'une facture par le secrétariat de la SMV :

- soit par virement bancaire : Relevé d'Identité Bancaire de la SMV, disponible sur demande auprès du secrétariat secretariat@medecine-voyages.fr.
- soit par chèque bancaire à l'ordre de la "SMV" et envoyé à l'adresse de correspondance de l'association : Secrétariat général de la SMV C/O Société Francophone de Médecine Tropicale et Santé Internationale BP 50082 75622 Paris cedex 13. (chèque domicilié auprès d'une banque française).

Article 5 – Validation de la commande

Toute commande effectuée par l'intermédiaire de nos services sera suivie de l'envoi d'une convention qui vaut inscription à l'adresse mail à l'adresse fournie par l'acheteur.

La SMV ne peut être tenue responsable de la non-réception du document de confirmation si les coordonnées communiquées par l'acheteur sont erronées, en cas de défaillance du fournisseur d'accès ou du réseau, ou dans l'hypothèse où le mail envoyé par la SMV serait traité comme courrier indésirable.

Il revient à l'acheteur de vérifier qu'il a bien eu confirmation par mail de la prise en compte de sa demande. S'il ne devait pas en avoir confirmation, ce dernier se rapprocherait du secrétariat secretariat@medecine-voyages.fr pour obtenir des informations relatives à sa commande.

Article 6 – Annulation – Report des formations

La SMV se réserve le droit, notamment en cas d'un nombre de participants insuffisant, et sans que sa responsabilité soit engagée, de supprimer d'annuler et/ou de reporter une session de formation, jusqu'à dix (10) jours calendaires avant la date de formation. Dans cette hypothèse, la SMV procédera seulement au remboursement des droits d'inscription éventuellement déjà réglés par le participant à l'exclusion de tout autre frais.

Toute inscription annulée par le participant moins de 10 jours avant le début du stage sera facturée. Tout stage commencé sera dû dans son intégralité, toute absence ne donnera lieu à aucune modification du coût de la formation.

Article 7 – Garanties

Conformément à la loi, articles L. 211-4 et suivants du Code de la consommation et articles 1641 et suivants du Code civil, la SMV assume deux garanties pendant les 2 ans qui suivent l'achat : l'une de conformité et l'autre, relative aux vices cachés des produits. La SMV rembourse l'Acheteur ou échange les produits apparemment défectueux ou ne correspondant pas à la commande effectuée.

La demande de remboursement ou d'échange doit se faire par courrier à l'adresse de correspondance de la SMV : Secrétariat général de la SMV C/O Société Francophone de Médecine Tropicale et Santé Internationale BP 50082 75622 Paris cedex 13.

Article 8 – Réclamations

Le cas échéant, l'Acheteur peut présenter toute réclamation en contactant la SMV au moyen d'un courrier adressé à SMV Secrétariat général de la SMV C/O Société Francophone de Médecine Tropicale et Santé Internationale BP 50082 75622 Paris cedex 13.

En cas de litige, il y a la possibilité d'avoir recours à un médiateur de la consommation.

Article 9 – Propriété intellectuelle

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, représentation, modification, publication, transmission, adaptation de tout ou partie des éléments, notamment en vue de l'organisation ou de l'animation de formations, est interdite sauf autorisation écrite préalable de : secretariat@medecine-voyages.fr. Toute exploitation non autorisée du site ou de l'un quelconque des éléments qu'il contient sera considérée comme constitutive d'une contrefaçon et poursuivie conformément aux dispositions des articles L.335-2 et suivants du Code de Propriété Intellectuelle.

Article 10 – Force majeure

La responsabilité de la SMV ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une des obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure.

A ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du code civil.

Article 11 – Droit applicable & Litiges

Les présentes conditions générales sont soumises à la loi française. En cas de litige portant sur la conclusion ou l'exécution des présentes, les parties s'efforceront, avant d'engager une procédure contentieuse, de parvenir à un accord avec l'aide d'un médiateur qu'elles désigneront en consultant la liste de l'ensemble de médiateurs notifiés par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation (CECMC), accessible sur la [plateforme en ligne de résolution des litiges de la Commission européenne](#).

Article 12 – Collecte des données personnelles

D'une manière générale, les informations nécessaires à l'utilisation désirée sont collectées :

- Nom
- Prénom
- Adresse électronique
- Numéro de téléphone
- Lieu d'exercice
- Coordonnées de l'employeur (service financier et/ou formation)

Ces données personnelles sont collectées au travers de formulaires et grâce à l'interactivité établie entre l'acheteur et le site de la SMV. Vous pouvez exercer gratuitement votre demande de droit de rectification par divers moyens : par voie électronique (formulaire, adresse mail, bouton de téléchargement etc.) ou par courrier.